



# COMMUNE d'OETING

Extrait  
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 septembre 2025 à 19 h 30

Convocation du 4 septembre 2025

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice ..... 23  
Présents ..... 20  
Procurations ..... 2  
Absent ..... 1

**Membres présents :** Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, LOMBARDI Mario, SPINDLER Annette, ZUSCHROTT Franz, MARGHERITA Michel, SCHAEFFER Yves, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, SCHLUUPP Loïc, DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick.

**Membres absents excusés :** SCHIFFER Isabelle, (procuration à Laurence NEUMAYER), DIEUDONNE Myriam (procuration à PACIELLO Virginie).

**Membres absents :** GIGLIA Emmanuel

Mme ADAM Nathalie, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ière</sup> classe est nommée secrétaire de séance

**POINT N°5 – Convention d'assistance MATEC : AMO pour transformation du tennis couvert en salle communale et associative.**

DE2025\_09\_09\_05

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, 1<sup>ière</sup> Adjointe

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal ;

**VU** le projet de transformation du bâtiment du tennis couvert existant en une salle communale et associative destinée à accueillir des activités sportives, culturelles et associatives ;

**CONSIDERANT** que cette opération présente des enjeux techniques, administratifs et financiers nécessitant un accompagnement spécialisé pour garantir la bonne conduite du projet, le respect des délais et la maîtrise des coûts ;

**CONSIDERANT** que l'entreprise MATEC a proposé une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) visant notamment à :

- Définir et préciser les besoins de la commune,

- Aider à la rédaction du programme de l'opération,
- Assister la commune dans la procédure de consultation des maîtres d'œuvre et des entreprises,
- Analyser les offres et proposer un choix argumenté,
- Accompagner la commune dans le suivi technique, administratif et financier du projet jusqu'à sa réception,
- Vu la convention d'AMO transmise par l'entreprise MATEC, dont le coût prévisionnel maximum de la mission s'élève à 16 620 € TTC, financé sur le budget communal – section investissement,

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré ;

**Décide à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le recours à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la transformation du tennis couvert en salle communale et associative ;
- **DE VALIDER** la convention proposée par l'entreprise MATEC pour un montant maximum de 16 620 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'AMO avec l'entreprise MATEC, ainsi que tous documents afférents à cette opération ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal – section investissement.

Oeting, le 9 septembre 2025

Le Maire, Germain DERUDDER  
Pour le maire empêché, le 1<sup>er</sup>  
adjoint, NEUMAYER Laurence  
  
Neumayer

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM

